

La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-001

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques - Impasse de la Croix Bouteau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

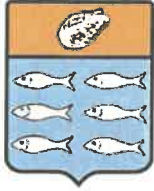
- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public impasse de la Croix Bouteau ;
- **SOLLICITE** la mise en place d'une haie végétale par FIBRE 44 et d'en déterminer les modalités précises par convention ultérieure ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Séverine MARCHAND
Maire

Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-002

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 133 boulevard de la Tara

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 133 boulevard de la Tara ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

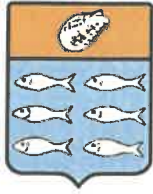
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-003

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 52 boulevard de la Prée

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

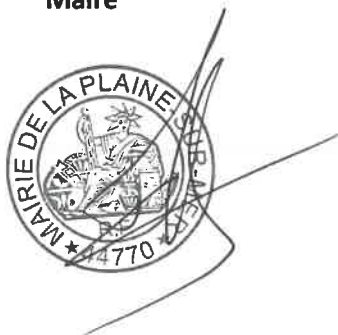
Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

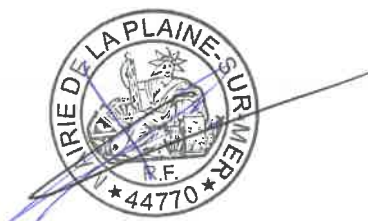
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 52 boulevard de la Prée ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

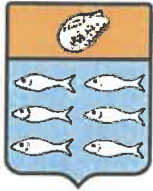
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-004

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 9 rue des Lilas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine privé communal 9 rue des Lilas – Parcelle BO0022 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

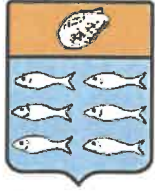
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-005

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 2 avenue de la Saulzinière

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

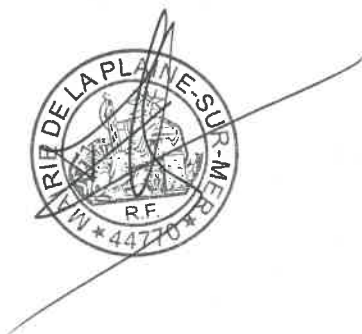
Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 2 avenue de la Saulzinière ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

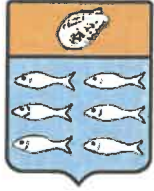
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024

Délibération n° 2024-006

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 5 avenue de la Saulzaie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 5 avenue de la Saulzaie ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

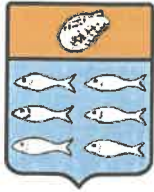
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024

Délibération n° 2024-007

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 26 bis rue de la Mazure

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

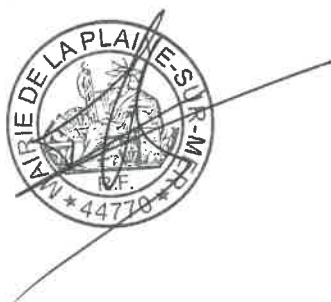
Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 26 bis rue de la Mazure ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

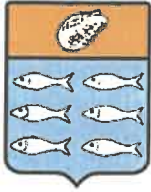
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-008

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 85 boulevard de Port-Giraud

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 85 boulevard de Port-Giraud ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

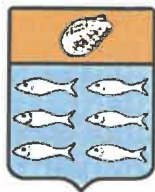
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-009

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoint,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 37 rue de la Cormorane

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

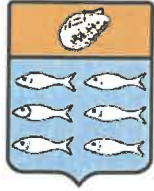
- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine privé communal 37 rue de la Cormorane ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Séverine MARCHAND
Maire

Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-010

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Olivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation d'équipement de communications électroniques – 17 rue de la Croix Mouraud

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer les installations des équipements de communications électroniques sur le domaine public,

Considérant le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques joint en annexe,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

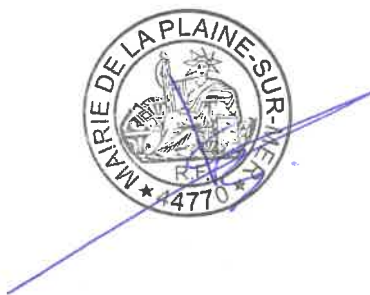
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention avec FIBRE44, délégataire du Département de Loire-Atlantique, portant sur l'autorisation de travaux, de droits d'usage et droits de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur le domaine public 17 rue de la Croix Mouraud ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

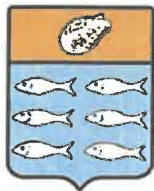
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-011

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme - Institution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 631-7 à L. 631-9,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L. 324-1-1 et D. 324-1 à D. 324-1-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 instituant la procédure d'autorisation portant instauration de la procédure d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation tel que prévu aux art L.631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-071 en date du 14 novembre 2023 fixant les conditions dans lesquelles seront délivrées les autorisations de changement d'usage sur le territoire de la commune,

Considérant que l'article L. 324-1-1 du Code du tourisme permet dans les communes, où le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation est soumis à autorisation préalable au sens des articles L. 631-7 à L. 631-9 du code de la construction et de l'habitation, comme c'est le cas pour notre territoire, qu'une délibération du conseil municipal puisse décider de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location d'un meublé de tourisme,

Considérant que dans les communes ayant mis en œuvre la procédure d'enregistrement de la déclaration préalable mentionnée au III de l'article L.324-1-1 du Code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme qui est déclaré comme sa résidence principale ne peut le faire au-delà de cent vingt jours au cours d'une même année civile, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure,

Considérant la faculté ainsi offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

Considérant le constat sur notre territoire de la multiplication des locations saisonnières de logements pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile sur le territoire de la commune, et l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle sur son territoire,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Article 1^{er} : MET EN PLACE** à compter du 1^{er} avril 2024, une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune pour toute location d'un meublé de tourisme pour de courtes durées en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. La déclaration doit indiquer si le meublé de tourisme offert à la location constitue la résidence principale du loueur au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 précitée
- **Article 2 : MET EN PLACE** un téléservice dénommé « declaloc.fr » par la Commune pour effectuer la déclaration. Dès réception d'une déclaration dûment complétée, celle-ci donne lieu à la délivrance sans délai par la commune d'un accusé-réception comprenant un numéro de déclaration
- **Article 3 : PRÉCISE** que La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du Code du Tourisme. La déclaration donne lieu à la délivrance d'un numéro de déclaration.
- **Article 4 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

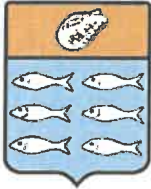
Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-012

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjoints,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Exercice 2024 - Débat d'orientation budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,

Considérant le rapport détaillé des orientations budgétaires 2024 joint en annexe,

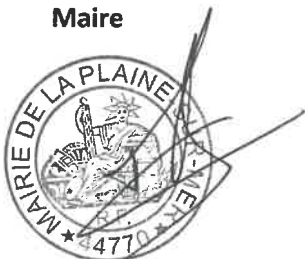
Considérant l'avis de la commission finances du 29 novembre 2023 et de la toutes commissions du 13 décembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

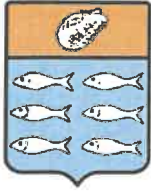
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- **ATTESTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024.

Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance





La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 9 janvier 2024**

Délibération n° 2024-013

Nombre de Conseillers

En exercice :	22
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Majorité absolue :	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARCHAND, Maire.

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Benoît BOULLET, Adjointes,
Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Sylvie DANET, Marie-Andrée RIBOULET, Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux

Excusés représentés

Patrick COLLET donne pouvoir à Nicolas LEPINE
Noëlle POTTIER donne pouvoir à Stéphane BERNARDEAU
Jacky VINET donne pouvoir à Daniel BENARD

Absents non représentés

Jean GERARD
Katia GOYAT
Giovanni GUERIN

Secrétaire de séance : Daniel BENARD - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

Objet : Participation aux charges de fonctionnement de l'école Ange Gardien de Pornic

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2321-2,
Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-8 et R.212-21 à 23,
Considérant la demande de participation aux frais de scolarité de l'école Ange Gardien de Pornic du 15 décembre 2023,
Considérant que l'école Ange Gardien accueille dans son établissement trois enfants en classe ULIS domiciliés à La Plaine-sur-Mer,
Entendu l'exposé de Madame VINCENT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Ange Gardien à hauteur de 800 euros par enfant pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant et à en ordonner le paiement correspondant sur l'exercice 2024 selon les conditions fixées par le Conseil municipal.

Séverine MARCHAND
Maire



Daniel BENARD
Secrétaire de séance



